

# Attestation spéciale Radar

RS1886 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance       | 31/12/2021                 |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conducteurs des bateaux de navigation intérieure  
Conduite un bateau de commerce au radar

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Savoir conduire un bateau de commerce au radar

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve pratique.

Epreuve écrite, d'une durée de 30 minutes, dont le programme et le niveau de connaissance requis sont les suivants :

- la théorie du radar : généralités sur les ondes radioélectriques et principes de fonctionnement du radar (connaissance de base) ;
- les règles de police concernant la navigation au radar (connaissance précise) ;
- la signalisation de jour et de nuit des bateaux (connaissance précise) ;
- l'électricité (connaissance précise).

Epreuve pratique, d'une durée d'une heure : cette épreuve consiste en une navigation avec utilisation du radar, sur un parcours en rivière ou en canal, laissé à l'appréciation du jury et comportant des difficultés normales de navigation, la rencontre d'autres bateaux et le franchissement d'un ouvrage. La timonerie est placée dans l'obscurité totale.

Le programme de l'épreuve pratique comporte les points suivants :

- interprétation de l'image radar, analyse des informations fournies par l'appareil et connaissance des limites de ces informations ;
- utilisation de l'indicateur de vitesse de rotation lors de la marche normale de nuit, l'évitage, l'arrêt cap à l'aval et le mouillage.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Code des transports : articles R. 4231-15 Arrêté du 19 décembre 2003 relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux de navigation intérieure""}

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans

Présenter un certificat médical attestant l'aptitude physique et psychique

Disposer d'un certificat de capacité de conduite de bateau de commerce

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

---

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-certificats-de-capacite-pour,13429.html>

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1886/>